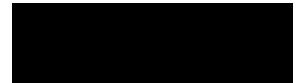


MUNICIPALITÉ DE



SAINT-DONAT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT



avis public

aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement sur la rémunération des élus

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 7 avril 2008, le conseil municipal a adopté un premier projet de règlement intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 184 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS** »
- Le but de ce projet de règlement est de modifier le mode d'indexation de la rémunération des élus afin que celle-ci soit indexée selon *l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada* au lieu de l'être *par un avis du ministère des Affaires municipales dans la Gazette officielle du Québec*.
- Ce projet de règlement sera présenté pour adoption lors de la session ordinaire du **2 juin 2008** qui aura lieu à 20h00 à la salle l'Oasis et sera rétroactif au 1^{er} janvier 2008. Il peut être consulté au bureau municipal situé au 194, avenue Mont-Comi à Saint-Donat, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Donat, ce 29 ième jour d'avril 2008.

Gil Bérubé

Gil Bérubé
Directeur général